# Description

Le policier ou la policière, appelés aussi gendarmes, veillent au respect des lois et des règlements. Ils assurent l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics sur le territoire d'un canton ou d'une commune ou, pour la police des transports CFF, dans les gares et les trains. Les policiers mettent sur pied des programmes de prévention (patrouilles de surveillance, contrôles, information et éducation) et sont chargés d'intervenir en cas de catastrophes (accidents, catastrophes naturelles, etc.). Ils sont préparés à affronter les éventuels dangers auxquels leur profession les expose (émeutes, bagarres, attentats, etc.) et tenus de relater par écrit les infractions constatées. Engagés à la police de sûreté, les policiers, appelés inspecteurs de sûreté, effectuent essentiellement un travail d'investigation lors d'infractions de délits ou de crimes.

Leurs principales activités consistent à:

## Police de proximité

 garantir le contact avec la population en patrouillant, à pied ou à bord d'un véhicule, de manière visible; apporter des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité rencontrés;

#### Police secours

 intervenir en tout temps et en tout lieu pour garantir la sécurité et la protection des personnes et des biens;

#### Circulation routière

- surveiller le réseau routier cantonal et veiller au respect de la législation routière;
- effectuer des contrôles routiers (contrôles de vitesse, de l'état des véhicules, alcootests, etc.);
- procéder aux constats et aux enquêtes en cas d'accidents;
- informer et éduquer les enfants en matière de circulation routière;

### Police judiciaire

- collaborer avec la police de sûreté lors des recherches d'auteurs de crimes ou de délits et lors des opérations d'identification;
- mettre en place des permanences de nuit;
- intervenir d'urgence en cas d'événements graves (bagarres, accidents, incendies, prises d'otages, agressions à main armée, etc.);

## Service d'ordre

- veiller à l'ordre lors de manifestations (rencontres sportives, rassemblements populaires, visites officielles, etc.) en vue de garantir une sécurité maximale;
- assurer la sécurité de personnes, de biens et de lieux en lien avec des activités diplomatiques et consulaires;
- se charger du service d'ordre sur les sites aéroportuaires;

## Administration

 dresser des procès-verbaux, exécuter des tâches administratives pour les services cantonaux (services de la comptabilité, du personnel, des télécommunications, du matériel, des transmissions, etc.);

### Centrale d'engagement

 recevoir les communications relatives aux alarmes (incendies, accidents, etc.) et mettre sur pied l'intervention. Cette tâche requiert une formation psychologique préalable.

## Environnement de travail

Le policier ou la policière travaillent généralement en équipe lors de leurs missions à l'extérieur et utilisent divers moyens de transport (voiture, bateau, moto, vélo). Leurs horaires sont irréguliers, puisqu'ils sont présents de jour comme de nuit, 365 jours par an. Ils ont une autorisation de port d'armes et accomplissent leurs tâches en uniforme ou en civil selon leur affectation. Appelés à entrer en contact avec des personnes issues de toutes les couches sociales, les policiers répondent aux imprévus et gèrent souvent des situations conflictuelles.

## **Formation**

La formation de policier ou de policière s'acquiert en emploi. Le recrutement ne s'opère qu'en fonction des besoins en personnel.

#### Lieux

- formation théorique dans une école de police cantonale ou intercantonale, Colombier (JU et NE), Granges-Paccot, St-Maurice (VD, VS et GE), Bienne;
- formation pratique dans le corps de police du canton ou de la commune d'engagement ou à la Police des transports CFF.

#### Durée

• 2 ans (1 an en école de police et 1 an dans un corps de police).

Conditions d'admission dans un corps de police (variables d'un canton ou d'une commune à l'autre)

- nationalité suisse ou permis C;
- certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent;
- 18 ans révolus au début de la formation;
- examen d'admission et examen médical;
- permis de conduire catégorie B;
- casier judiciaire vierge.

#### Titre obtenu

 brevet fédéral de policier ou de policière et assermentation.

## Contenu (branches d'examen du brevet fédéral)

- procédures policières: rédaction de rapports, informatique;
- droit pénal, police judiciaire;
- techniques et tactiques d'intervention: tir, selfdéfense, sécurité personnelle, premiers secours;
- police de proximité: sécurité publique, processus de résolution de problèmes, conseils au public;
- circulation routière: régulation du trafic;
- éthique policière, droits humains et psychologie policière.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

# Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Calme et sang-froid
- Autorité
- Facilité de contact
- Résistance physique
- Discrétion
- Rapidité d'exécution

# Perspectives professionnelles

Les policiers peuvent être incorporés au sein d'une police cantonale ou d'une police municipale ou de la police des transports. Tout au long de leur carrière, ils peuvent être mutés à un poste en ville ou à la campagne, que ce soit pour des raisons de service ou des raisons personnelles. Ils peuvent donc être amenés à déménager à plusieurs reprises. La sécurité de l'emploi leur est toutefois garantie.

D'autre part, différents cours permettent aux policiers d'être promus au grade de sous-officier (caporal, sergent, sergent-major, adjudant) et d'officier (lieutenant, premier-lieutenant, capitaine) après une période de pratique comprise entre 6 et 20 ans. Avec de l'expérience, ils peuvent devenir chef-fe de groupe, chef-fe de corps, chef-fe de domaine (police mobile, police territoriale, etc.).

## Perfectionnement

Les policiers peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- nombreux séminaires, conférences et cours dans des écoles de police dans les domaines de la conduite, de la formation, des compétences sociales, de la police criminelle, de la circulation, du droit, etc.:
- spécialisation au sein du corps de police intégré, cours organisés pour les policiers de tout grade par l'Institut suisse de police (ISP) en langues française, allemande et italienne;
- diplôme fédéral de policier-ère, en emploi;
- Certificate of Advanced Studies (CAS) en conduite des engagements de police à l'échelon d'officier-ère, 2 ans en emploi, Neuchâtel;
- Diploma of Advanced Studies (DAS) en stratégie de la sécurité/sûreté et gestion de crise, 1,5 ans en emploi, diverses localités de Suisse romande;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

## Professions voisines

- Agent de détention BF/Agente de détention BF
- Agent professionnel de sécurité BF/Agente professionnelle de sécurité BF
- Assistant de sécurité publique/Assistante de sécurité publique
- Détective privé/Détective privée

# **Adresses**

Académie de police de Savatan 1890 St-Maurice

Tél.: 058 466 96 80

http://www.academie-de-police.ch

Centre de formation de la police et des métiers de la sécurité Rue de la Fontenette 18 1227 Carouge GE Tél.: 022 327 50 50 http://devenez.ge.ch

Centre interrégional de formation de police -CIFPOI École de Colombier Rue de l'Arsenal 2 2013 Colombier NE Tél.: 032 889 90 90 http://www.cifpol.ch

Institut suisse de police Av. du Vignoble 3 2000 Neuchâtel Tél.: 032 723 81 00 http://www.edupolice.ch

Police cantonale bernoise Service du personnel Case postale 7571 3001 Berne 1 Tél.: 031 638 77 88 http://www.police.be.ch

Police cantonale de Fribourg Centre interrégional de Formation de Police Ecole de Granges-Paccot (CIFPOI EGP) Ch. de la Madeleine 3 1763 Granges-Paccot Tél.: 026 305 17 90 http://www.fr.ch/pol/

Police cantonale jurassienne Cellule des ressources humaines Prés-Roses 1 2800 Delémont Tél.: 032 420 67 74 http://www.jura.ch/police

Police cantonale valaisanne Ressources humaines Av. de France 69 1950 Sion Tél.: 027 606 59 02 http://www.policevalais.ch/

Police cantonale vaudoise Division ressources humaines Route de la Blécherette 101 1014 Lausanne Adm cant VD Tél.: 021 644 44 44 http://www.policier.ch